

Image not found or type unknown



Droit de pratiquer des massages

Par **Séverine1**, le **09/03/2009** à **16:58**

Bonjour,rnrnJe n'ais aucun diplome dans le domaine de l'esthetique, ni médical. Je souhaite savoir si j'ai le droit de pratiquer des massages du corps, bien-être, non thérapeutiques sachant que je n'ais pas de formation kiné, dans le cadre d'extras dans un intitut de beauté.rnMerci de votre réponse